



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530281-DE-1-1
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025 - PHASE 5

(N°2025-461)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;

Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2025-343 de la Commission Permanente en date du 15/09/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024 2025 - cofinancement FSE+ / FTJ - Avenant technique » ;

Vu la délibération n°2025-404 de la Commission Permanente en date du 13/10/2025 « Appel à projets des politiques d'inclusion durable 2025 - phase 4 » ;

Vu la délibération n°2025-301 de la Commission Permanente en date du 07/07/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2025 - Phase 2 » ;

Vu la délibération n°2025-237 de la Commission Permanente en date du 16/06/2025 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2025 - Phase 1 » ;

Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement rénové et à l'accès aux formations de France Travail » ;

Vu la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Mesdames Carole DUBOIS, Karine GAUTHIER, Evelyne NACHEL et Sylvie MEYFROIDT ainsi que monsieur Bruno COUSEIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 193 996 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 2 à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 2, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 905 278,00	193 996,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

**Thématique 2 :
Parcours logement et accompagnement budgétaire :**

**Propositions 2025
Phase 5**

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 16 juin 2025.

Le tableau repris en annexe 2 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 5.

Opération 1 : Equipes mobiles de prévention des expulsions locatives (dispositif 2.10)

Il est proposé de financer le SIAO62 dans le cadre de ce dispositif qui relève du Logement d'abord, pour un montant total de 34 396 €, avec une mise en œuvre du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Opération 2 : Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (dispositif 5.3)

Il est proposé de poursuivre le financement des 7 ETP de coordinateurs Logement d'abord en complément du FSE + (Fonds Social Européen). Le montant de l'opération est de 159 600 €, pour une mise en œuvre du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

ANNEXE 2 - DETAIL FINANCEMENTS PHASE 5

TERRITOIRE	THEMATIQUE	OPERATION	STRUCTURE	MONTANT RETENU	AVENANT/CONVENTION
ARTOIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	HABITAT INSERTION	22 800€	CONVENTION
AUDOMAROIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	MAHRA LE TOIT	22 800€	CONVENTION
BOULONNAIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	EPDAHAA	22 800€	CONVENTION
CALAISIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	MAHRA LE TOIT	22 800€	CONVENTION
DEPARTEMENT	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Equipes mobiles prévention des expulsions locatives (opération 2.10)	SIAO62	34 396€	CONVENTION
		Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	AUDASSE	22 800€	CONVENTION
			APSA	22 800€	CONVENTION
MONTREUILLOIS	THEMATIQUE 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire	Contrepartie FSE coordinateurs Logement d'abord (opération 5.3)	FIAC	22 800€	CONVENTION
			Total	193 996 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°36

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2025 - PHASE 5

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des solidarités humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets :

- ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Une 3ème période de dépôt était ouverte du 1^{er} juillet au 30 septembre. Dans ce cadre et suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant sur une des thématiques de l'appel à projets présentées dans le rapport cadre de la Commission Permanente du 16 juin 2025.

Thématique 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire :

Deux dispositifs sont proposés pour un montant total de 193 996 € (Annexes 1 et 2).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 2 « Parcours logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 193 996 €, ainsi que la répartition financière proposée en annexe 2 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 2, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 905 278,00	297 396,00	193 996,00	103 400,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY